



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°101/2025

D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la commune de BENFELD,

Vu la requête par laquelle PEDAGOME 4 place Jeanne d'Arc 57000 Metz sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public pour le stationnement d'un bus le long de la façade de l'ancienne Caisse d'Epargne située place Briand à 67230 BENFELD, dans le cadre du dispositif bus numérique « *Connect et Vous* »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L. 2212-2,

ARRETE

Article 1er - Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public qui sera matérialisé par le stationnement d'un bus place Briand le long de la façade de l'ancienne Caisse d'Epargne, aux dates suivantes :

**Jeudi 15, Vendredi 16, Samedi 17 Janvier 2026 de 8h30 à 10h et de 10h30 à 12h
et**

Jeudi 22, Vendredi 23, Samedi 24 Janvier 2026 de 8h30 à 10h et de 10h30 à 12h

Article 2 - La durée de l'occupation du domaine public ne pourra excéder ce délai et, à l'expiration de ce délai, la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

Article 4 : Le pétitionnaire prendra toutes les mesures nécessaires pour ne pas dégrader la voie publique. Toutes précautions seront prises pour éviter les accidents.

Article 5 - La signalisation est à la charge du pétitionnaire qui est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 6 - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Benfeld,
- PEDAGOME

pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Benfeld, le 21 novembre 2025
Le Maire,
Jacky WOLFARTH

